

RAPPORT DE JURY DE L'ÉPREUVE DE MUSIQUE C.R.P.E. 2003

Cette épreuve orale comporte trois parties :

- Interprétation d'une œuvre musicale (instrumentale ou vocale) choisie par le candidat (6 points) ;
- Chant adapté aux élèves de l'école primaire (4 points) ;
- Commentaire pédagogique à partir d'un document sonore révélant la capacité des candidats à mettre en œuvre une activité d'éducation musicale à l'école primaire (10 points).

Cette épreuve a été globalement réussie par les candidats, puisque les moyennes des jurys de LOIRE ATLANTIQUE, MAINE ET LOIRE, SARTHE, MAYENNE, VENDEE, oscillent entre 13,38 et 14,89.

1. COMPETENCES ATTENDUES DES CANDIDATS EN RAPPORT AVEC LE SUJET

Faculté d'analyse du sujet : Bien préciser de faire « l'analyse du document sonore en retenant des éléments choisis » pour l'exploitation pédagogique.

2. QUELQUES CONSEILS PERMETTRONT AUX CANDIDATS D'AMELIORER LEUR PRESTATION

➤ **QUANT A L'INTERPRETATION DE L'ŒUVRE MUSICALE**

- Veiller au choix de l'œuvre par rapport à ses possibilités et à l'intérêt musical de celle-ci.
- Prendre des play back adaptés.
- Une interprétation doit pouvoir être observée.
- Ne pas dépasser le temps imparti à l'interprétation d'une œuvre.(3 à 5 minutes).
- Pour les chants destinés aux élèves du cycle 1, une mise en situation est fondamentale. (mime- mise en espace...)

➤ **QUANT A LA RESTITUTION DU CHANT DES ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE**

- **Présenter une partition** ; la rendre obligatoire du fait que le candidat doit chanter dans la tessiture de la voix des enfants.
- Présenter une liste de cinq chants étalés **sur tous les cycles**.
- Pour les chants destinés aux élèves du cycle 1, une mise en situation est fondamentale. (mime- mise en espace...).
- S'exercer à ce type d'épreuve en veillant à prendre la bonne tonalité.

➤ **QUANT AU COMMENTAIRE PEDAGOGIQUE**

- Lire attentivement le sujet : le titre et les commentaires écrits sur la partition aident à la compréhension et à l'analyse du document sonore.
- Dans l'exposé de son commentaire, le candidat doit pouvoir illustrer son propos et l'appuyer par des exemples et un vocabulaire appropriés à l'éducation musicale.(ostinato – rythme- pulsation – intensité....)
- Il est souhaitable que le candidat possède quelques références musicales (se repérer et connaître les grandes périodes de l'histoire de la musique). Le candidat doit également faire preuve d'une culture générale adaptée aux élèves de l'école primaire. (exemple : raconter succinctement les rites du pays en rapport avec le document sonore, citer une autre œuvre d'un même compositeur connu)